



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Séance du 2 octobre 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le 2 octobre à dix-huit heures trente, le conseil du CIAS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Thierry BARDOU Président.

PRESENTS : Mme ALBERT – Mr BARDOU – Mr BOUSCATEL – Mme FRASSIN – Mr MAZARS – Mme MOLINIER – Mr RAMUSCELLO – Mme VALERO – Mr VANDENDRIESSCHE – Mr VERNHES – Mme VIDAL – Mme ZUMERLE

EXCUSES : Mme BONNASSIEUX

PROCURATION :

N° 2024/2

Objet : Mise à jour du règlement intérieur suite au transfert de l'EHPAD au CIAS

Suite au transfert de l'EHPAD au CIAS, il est proposé au bureau d'approuver le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

Entendu la lecture du règlement par le Président,

Le Conseil du CIAS,

Décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le règlement tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

Le Président, Thierry BARDOU

Le secrétaire de séance, Gilbert VERNHES